



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Infirmiers et infirmieres

Question écrite n° 38392

Texte de la question

M Jean Natiez appelle l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la situation des infirmieres exerçant leur profession a domicile. Leur niveau de competence, la complexite des interventions qu'elles effectuent, leur disponibilite aupres des malades et l'evolution des charges liees a leur activite n'ont pas entraine de revalorisation parallele des soins infirmiers. Or, les charges professionnelles s'accroissent alors que le cout horaire de l'intervention de ces infirmieres se situe parmi les moins favorables des categories exerçant pres des malades. En consequence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de permettre une revalorisation equitable des tarifs de base pour cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Natiez Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38392

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1251